

Au nom de la raison d'Etat, les droits des personnes peuvent être bafoués impunément. La politique ne peut retrouver sa crédibilité qu'en s'abstenant désormais de s'y référer. Mais s'agit-il d'une simple variante de l'abus de pouvoir ou d'une dérive propre à l'Etat lui-même ? La propension de ce dernier à prétendre détenir le monopole de la raison contre les individus paraît de moins en moins supportable. Car le citoyen a ses raisons que l'Etat ne peut plus se permettre d'ignorer.

Le dépérissement de la raison d'état

par Alain CAMBIER

Professeur de Philosophie en
Khâgne (Douai)

La raison d'Etat comme forme rationalisée de l'abus de pouvoir.

L'émergence de l'Etat moderne a permis la **rationnalisation de l'exercice du commandement politique**. Cette configuration nouvelle du pouvoir est apparue à la fin du XVIème siècle, quand la religion s'est avérée incapable de continuer à jouer son rôle de structuration de l'espace social. L'Etat est né de l'aboutissement dans l'ordre politique, de la crise de la médiation ouverte par la Réforme, dans l'ordre religieux. Dès lors, le droit est devenu l'instrument privilégié pour organiser la sphère terrestre. En ce sens, l'Etat et le droit sont consubstantiels : non seulement, le premier organiserait la société au moyen de la loi, mais il serait lui-même circonscrit par la loi. Il s'agit bien de mettre les lois au dessus des hommes et non plus les hommes au dessus des lois. L'Etat se caractérise par son impersonnification, puisqu'en s'établissant au nom de l'Etre abstrait de la chose publique *-la res publica-*, il incarne une Idée. Aussi, lui obéir serait

La disparition du rôle joué par l'Etat sera due au fait d'avoir entretenu trop longtemps une conception dogmatique de sa mission qui l'aura déconnecté des réalités concrètes.

gagner la liberté, puisque nous échapperions alors à l'emprise arbitraire des autres hommes. L'Etat se veut donc le principe de raison suffisante de la vie en société : celle-ci ne trouverait sa raison d'être et son accomplissement que dans l'Etat.

Pourtant, en s'autorisant de la raison, l'Etat en impose : l'appel à la raison d'Etat vaudrait comme bénédiction et absolution. Cette dernière n'est peut-être, à son tour, que **la forme rationalisée de l'abus de pouvoir**.

L'exemple des fonds spéciaux et de leur usage apparaît symptomatique –même si leur invocation pour justifier

des voyages payés en espèces- peut servir à masquer une provenance plus obscure encore... Dans ce cas précis, ces fonds spéciaux sont légaux et pourtant, ils induisent un délit moral et fiscal, voire un enrichissement personnel frauduleux. Au nom de l'Etat s'organise ainsi légalement l'illégitimité. L'abus de pouvoir est donc bien ici justifié par la rationalité étatique.

La raison d'Etat «machiavélienne».

Paradoxalement, la raison d'Etat est souvent considérée comme une irruption de l'irrationnel dans la pratique du pouvoir. Selon le vieil adage : *«salus populi suprema lex»*. Ainsi, au nom de l'intérêt supérieur de l'Etat, de la priorité à accorder au salut public, le pouvoir pourrait prendre des décisions et engager des actions qui sortiraient du cadre des lois. La réalité institutionnelle de l'Etat reposerait, en dernière instance, sur un décisionnisme politique qui -à défaut de pouvoir

se référer au droit - justifierait ses coups de force au nom de l'urgence : «la nécessité ne connaît pas de loi». Le caractère exceptionnel de certaines situations ne pourrait être surmonté que par une pure logique de puissance politique :

«le fait accuse -dixit Machiavel- mais le succès excuse». Les coups fourrés, les «mystères d'Etat», les *arcana imperii* seraient ainsi légitimés. L'histoire de la Vème République a été émaillée de nombreux exemples de ce type, parce que la

...
constitution les favorisait : Mitterrand appelait cela «le coup d'Etat permanent», avant d'y recourir lui-même, comme dans l'affaire du *Rainbow Warrior*. A première vue, la raison d'Etat ne serait, en fin de compte que **la récurrence de l'arbitraire que recèlerait l'exercice discrétionnaire du commandement politique**. Elle révélerait la part d'ombre de l'Etat de droit. Elle pointerait l'irréductible dimension non-juridifiable du politique. En dérogeant au droit commun, aux règles éthiques ordinaires, aux normes établies, elle serait le symptôme d'une régression apocalyptique vers l'inavouable de tout pouvoir politique, qui ne pourrait donc se passer

La prétendue «bonne raison d'Etat».

L'expression même de «raison d'Etat» a été forgée par des auteurs comme Botero ou Palazzo, à la fin du XVIème siècle, dans un esprit anti-machiavélien. Loin d'être un principe de puissance justifiant une politique expansionniste et belliciste, «la raison d'Etat est l'essence même de la paix et la règle de vivre à repos». La bonne raison d'Etat exprimerait ainsi le souci de la félicité commune. Il ne s'agit plus simplement de présenter le meilleur profil pour commander, mais de se préoccuper du bien-être de son royaume et de ses sujets. Alors que l'art de gouverner au Moyen-Age était régulé par des considérations éthico-religieuses -comme en témoigne la tradition des Miroirs du Prince- le gouvernement selon la bonne raison d'Etat fait appel à l'économie politique, afin de mieux exercer son office. Il n'est donc pas ici question d'une logique pure du politique. L'art du commandement politique ne relève plus d'une *virtu* qui ourdirait ses coups dans le se-

Une conséquence perverse de l'identification de la raison et de l'Etat.

Mais la «bonne» raison d'Etat comme la prétendue «mauvaise» révèlent, en fin de compte, les mêmes dangers de l'identification de la raison et de l'Etat : en l'occurrence, **les effets irrationnels de la rationalisation étatique**. Car la prétendue «bonne raison d'Etat» marque, en fait, le triomphe de l'entendement abstrait comme outil de gestion de la société. Au nom de l'efficacité rationnelle, les individus sont soumis au complexe de Procuste de la technocratie, dont la volonté de puissance consiste à les faire rentrer dans ses schémas standards et à normaliser leurs conduites. La moyenne statistique devient alors le critère dominant. Le souci d'une gestion rationnelle économique et technique phagocyte l'Etat lui-même, au point

de violence et qui imposerait la primauté du fait sur le droit. C'est pourquoi, Saint-Evremond pouvait affirmer : «La raison d'Etat est une raison mystérieuse, inventée par les politiques pour autoriser tout ce qu'ils font sans raison». Mais cette explication trop superficielle doit être battue en brèche, parce qu'elle tend à dédouaner l'organisation étatique elle-même.

cret, mais du **perfectionnement de moyens de connaissance pour mieux évaluer les besoins de la population**. Ainsi l'Etat tire sa force ici d'une *ratio administrationis* et la statistique devient un instrument indispensable pour assurer la gestion du royaume. L'Etat de police en Allemagne, au temps de Frédéric II, illustre ce renversement de perspective. Le bonheur d'une nation passe par l'exploitation rationnelle de ses ressources. A la thanatocratie, c'est-à-dire au pouvoir qui se caractérise par le recours à la violence et la menace de mort, vient se substituer un art de gouverner plus pastoral qui inaugure **la biopolitique moderne, fondée sur le contrôle et l'optimisation des forces vitales de l'homme**. L'individu se trouve alors pris en charge dans les mailles de plus en plus serrées d'un pouvoir qui se capillarise, puisqu'il se confond avec des foyers stratégiques de rationalisation technique de l'existence.

de lui faire revendiquer une neutralité factice. Sa dépolitisation légitimerait en retour sa bureaucratisme. Dans sa version «providentialiste», il pourrait se transformer en un Etat total quantitatif rampant : la logique de sa gestion interventionniste des problèmes économiques, sociaux et culturels serait fondée uniquement sur une distribution dispenseuse et aveugle de la manne publique. Dans sa version libérale, l'entreprise de neutralisation de l'Etat favoriserait le développement de l'idéal d'une **universalité extensive**, c'est-à-dire d'une rationalité économique et commerciale abstraite qui lierait tous les Etats entre eux, pour mieux aliéner leurs citoyens au nom de la mondialisation.

Les excès du culte de l'Etat.

De même, les thuriféraires des *arcana imperii* sont tout autant responsables des effets pervers de l'identification de la raison et de l'Etat que les partisans de la «bonne» raison d'Etat. En effet, la raison d'Etat «machiavélienne» n'est pas une simple régression dans l'irrationnel et l'arbitraire. Elle apparaît concomitante de l'autonomisation du politique, dont elle est le symptôme. Richelieu en fut ainsi la figure emblématique. Elle dévoile la rationalité pure du politique, c'est-à-dire **la logique d'un pouvoir politique qui se veut autoréférentiel et qui n'aurait plus de compte à rendre à la morale ou au droit**. Or, une telle logique de puissance ne peut que déboucher sur le cynisme cauteleux, la violence, voire la guerre. La désignation de l'ennemi sert ici de caution à la démonstration de puissance. Lorsque l'Etat prétend incarner une **universalité**

intensive -c'est-à-dire lorsque la prétention à l'universalité est considérée comme la propriété inhérente d'un Etat-nation- la logique de l'affrontement avec les autres Etats se révèle inéluctable et le droit fait alors place à la guerre comme tribunal du monde. **La statolâtrie est ici tributaire d'une idolâtrie de la raison** qui la transforme en hypostase métaphysique et qui prétend transcender l'usage limité que peuvent en faire les individus. De même, le peuple n'est plus qu'une entité abstraite dont l'homme d'Etat s'autorise pour décider en faisant fi des intérêts concrets -considérés comme négligeables- de ses concitoyens. En s'intronisant comme le divin sur terre, l'Etat n'agit plus alors que comme un monstre froid.

La raison d'Etat comme abus de la raison.

Ainsi, le problème de la raison d'Etat n'est pas seulement politique : **l'abus de pouvoir renvoie ici à un abus de la raison**. Dénoncer la raison d'Etat suppose aussi de s'engager dans une critique plus radicale de la raison politique. La démystification de la raison d'Etat passe, en effet, par le désensorcellement de la puissance politique, mais aussi la désacralisation de la raison. Que ce soit sous la forme d'un entendement abstrait qui privilégie les grandeurs comptables au détriment des hommes, ou sous celle d'un *Logos* hypostasié métaphysiquement, il en va de l'alléation des individus qui, du point de vue de l'Etat, ne sont jamais considérés comme des citoyens majeurs. **La raison d'Etat est aujourd'hui disqualifiée parce qu'elle a contribué à faire obstacle au développement d'une conception critique de la raison**. Car en

politique comme ailleurs, seule une **théorie de la rationalité limitée** peut donner à l'homme les critères pour s'orienter sans s'alléner. Il n'est plus possible d'entretenir la confusion entre la Raison d'Etat et **les raisons** (avec un petit r) de l'Etat. Or, celles-ci ne se trouvent nulle part ailleurs que chez les individus-citoyens qui ont trouvé, dans ce type de configuration politique, un moyen de faire face à certaines contraintes historiques de la condition humaine et lever certains obstacles à leur épanouissement. Encore faut-il que le remède ne devienne pas lui-même le mal. L'Etat n'est pas une fin en soi et il ne peut se penser en surplomb de ces individus-citoyens qui sont tout à fait capables, par eux-mêmes, de définir avec raison leurs intérêts communs.

L'archaïsme politique de la raison d'Etat.

La première leçon qu'un homme politique aurait à assimiler pour se renouveler, ne peut être qu'un principe d'humilité et de charité, en accordant que les critiques de ses concitoyens -qui peuvent sembler objectivement discutables du point de vue de l'Etat- sont néanmoins fondées sur des raisons subjectives dignes d'être respectées. Bien plus, celles-ci sont, en fin de compte, les seules qui puissent assurer sa légitimité. Les avatars de la raison d'Etat ne doivent pas masquer son archaïsme

politique. **La disparition même du rôle joué par l'Etat sera due au fait d'avoir entretenu trop longtemps une conception dogmatique de sa mission qui l'aura déconnecté des réalités concrètes**. Comme l'indique son étymologie, l'Etat vise à garantir une manière d'être stable de la sphère publique, mais une fois celle-ci instituée de manière trop rigide, elle prétend incarner abusivement la raison et devient **un obstacle au devenir créatif de la société civile**.